

A/s. Réponse aux alertes de la Plateforme sur la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe

[Alerte n°83/2023](#) reçue le 17 mars 2023 : Le journaliste français Cemil Şanlı menacé de mort, intimidé et insulté

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit le respect des libertés fondamentales, y compris la liberté de la presse et la liberté d'expression.

L'enquête ouverte sous la direction du parquet de Bobigny, à la suite de la plainte déposée par Cemil Şanlı, est toujours en cours.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information constituent une priorité.